

IPHNO : Travailler plus pour gagner moins

15 mars 2019 – IL – Orange Business Services

Sous prétexte de simplifier et uniformiser la rétribution des IPHNO, la Direction a fait une proposition moins-disant à celle actuellement en cours lors de la 3ème séance de négociation. Elle propose d'appliquer la rétribution actuelle dans les entités ESC / SCG aux autres entités de SCI / MSCF, qui bénéficiaient jusqu'alors d'une rétribution plus avantageuse.

► « Aligner par le bas »

L'expression « Aligner par le bas » prend ici tout son sens. En effet avec ce nouvel accord, il n'y a aucun gain pour les salariés des entités ESC/SGG. Pour les salariés SCI/MSCF, cette proposition est une véritable régression par rapport à leurs droits actuels.

L'attribution de quelques euros supplémentaires (7 euros) sur une plage horaire peu usitée, 22h à 5h, ne peut masquer la perte de rétribution de 18,5 euros sur des plages horaires qui sont les plus demandées par nos clients, de 6H à 7H et de 18H à 21H !

► Coup double

Pourquoi cet alignement sur la rétribution la moins favorable aux salariés ? Par un souci d'économie, bien entendu ! Au total, le coût des heures effectuées en HNO sur la plage de 22h à 5h restera toujours inférieur au coût des IPHNO effectuées actuellement de 6H à 7H et/ou de 18H à 21H.

Et en alignant la rétribution sur celle des salariés ESC/SGC,

la Direction supprime également une saisie manuelle dans le logiciel de paie. La rétribution des IPHNO à 50 euros des équipes SCI / MSCF implique en effet une saisie manuelle dans Anoo, l'outil actuel utilisé et paramétré pour l'ensemble du groupe en multiples de 31,5€.

Ainsi, la Direction fait coup double ! La proposition actuelle supprime les interventions manuelles dans Anoo et vise à diminuer de manière globale la rétribution des IPHNO. Notre proposition consiste à tout passer à 63 euros pour tous (hors CEA) et ajouter un créneau entre midi et deux. Pour les CEA, nous proposons de dédommager les interventions le dimanche et en heures de nuit.

► Vers un monde meilleur

Pour la CFE-CGC, le nouvel accord ne peut être moins favorable aux salariés qui sont amenés à intervenir sur des horaires non ouvrés. Vos Délégués Syndicaux seront vigilants à défendre vos droits. La CFE-CGC Orange demande que la signature du nouvel Accord IP HNO soit une avancée sociale pour tous les salariés concernés.

Proposition CFE-CGC

Heures	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
CEA																								
Semaine	31,5																						31,5	
Week end	63																							
COP																								
Semaine	63						31,5						63											
Week end	63																							

La CFE-CGC Orange revendique

- des heures supplémentaires étendues aux Chefs de Projet de PMC accompagnant les techniciens
- une prime de panier de 31.5€ pour les salariés intervenant pendant plus de 1H15 entre 12H et 14H
- des bonus pour les interventions supérieures à 3 heures et à 5 heures et une juste rémunération des CEA

Vos correspondants

Michel Rezk : 06 07 32 37 24
 Ouafa Ziane : 06 75 37 59 88
 Gil Procureur : 06 81 03 95 46
 Arnaud Résillot : 06 30 52 22 96



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
 abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
 tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

